

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

CINQUIÈME COMMISSION
42e séance
tenue le
mardi 6 décembre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 42e SEANCE

Président : M. OKEYO (Kenya)

puis : M. ARASTOU (République islamique d'Iran)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989
(suite)

Incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/43/L.30, L.32 à L.37 et L.41 concernant le point 36 de l'ordre du jour (suite)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/43/L.50/Rev.1, tel que révisé oralement, concernant le point 101 de l'ordre du jour

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/43/L.69 concernant le point 12 de l'ordre du jour

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution figurant dans le document A/43/29 et concernant le point 68 de l'ordre du jour

Organisation et méthodes pour les voyages officiels

Prévisions révisées au chapitre 28 : mise en place d'un système intégré de gestion

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.5/43/SR.42
20 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989
(suite)

Incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/43/L.30, L.32 à L.37 et L.41, concernant le point 46 de l'ordre du jour (suite)

1. M. VALENCIA (Equateur) dit qu'il n'était pas présent lorsque des décisions ont été prises sur les incidences sur le budget-programme des projets de résolution A/43/L.30, L.32 à L.37 et L.41. S'il avait été présent, il aurait voté pour les ouvertures de crédits demandées dans le contexte du projet de résolution A/43/L.37.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/43/L.50/Rev.1, tel que révisé oralement, concernant le point 101 de l'ordre du jour (A/C.5/43/55)

2. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) fait observer qu'au paragraphe 8 de son état des incidences sur le budget-programme (A/C.5/43/55), le Secrétaire général a indiqué que les crédits qui serviraient à financer les activités demandées dans le projet de résolution A/C.3/43/L.50/Rev.1 avaient déjà été ouverts au chapitre 23 du budget-programme. Par conséquent, l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution ne nécessiterait pas l'ouverture d'un crédit supplémentaire.

3. Le PRESIDENT propose que la Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/43/L.50/Rev.1, tel que révisé oralement, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire au chapitre 23 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

4. Il en est ainsi décidé.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/43/L.69 concernant le point 12 de l'ordre du jour (A/C.5/43/56 et Add.1)

5. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le coût résultant de la tenue des réunions du Groupe de travail chargé d'élaborer une convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leur famille au Siège et à Genève est indiqué aux paragraphes 9 et 10 de l'état établi par le Secrétaire général (A/C.5/43/56). Au paragraphe 12 de ce document, le Secrétaire général indique que les frais de voyage et les indemnités de subsistance prévus par le projet de résolution seraient financés à l'aide des crédits déjà ouverts au chapitre 23 du budget-programme. De même, les dépenses afférentes aux services de conférence pourraient être financées à l'aide des crédits déjà ouverts au chapitre 29. Par conséquent, si l'Assemblée adopte le projet de résolution, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire.

6. Le PRESIDENT propose que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/43/L.69, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires, que ce soit au chapitre 23 ou au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989. L'Assemblée devra également autoriser une dérogation au paragraphe 4 de la section I de la résolution 40/243, ainsi que l'a recommandé le Comité des conférences.

7. Il en est ainsi décidé.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution figurant dans le document A/43/29 et concernant le point 68 de l'ordre du jour (A/C.5/43/58)

8. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que, comme il est indiqué au paragraphe 9 de l'état présenté par le Secrétaire général des incidences sur le budget-programme du projet de résolution considéré (A/C.5/43/58), il est prévu au chapitre 2A du budget-programme de fournir des services fonctionnels pour au moins deux sessions annuelles du Comité spécial de l'océan Indien; le coût des services de conférence correspondants pourrait être financé à l'aide des crédits déjà ouverts au chapitre 29. Par conséquent, l'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution ne nécessiterait pas l'ouverture de crédits supplémentaires.

9. Le PRESIDENT propose que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/43/29, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir un crédit supplémentaire, que ce soit au chapitre 2A ou au chapitre 29 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

10. Il en est ainsi décidé.

Organisation et méthodes pour les voyages officiels (A/C.5/43/54)

11. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le document A/C.5/43/54 contient des renseignements à jour sur les arrangements en vigueur à Genève en matière de voyages officiels, en réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa décision 42/453. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'un document auquel la Cinquième Commission doit donner suite, il propose que la Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.

12. Le PRESIDENT propose que, compte tenu des recommandations du Comité consultatif, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général figurant dans le document A/C.5/43/54.

13. Il en est ainsi décidé.

14. M. MUDHO (Kenya) attire l'attention de la Commission sur le libellé soigneusement pesé du paragraphe 2 du rapport du Secrétaire général sur l'organisation et les méthodes pour les voyages officiels (A/C.5/43/54). Selon l'interprétation de la délégation kényenne, le contrat de trois ans ne sera octroyé à Thomas Cook S. A. qu'après que sa société mère, la Midland Bank PLC, aura bel et bien été enlevée de la liste des sociétés transnationales détenant des intérêts en Afrique du Sud. Le document dit "sera enlevée" ce qui suppose que la Midland Bank PLC est encore sur la liste. Bien entendu, la raison pourrait en être que les autorités compétentes de l'ONU n'ont pas encore examiné les documents fournis.

Prévisions révisées au chapitre 28 : mise en place d'un système intégré de gestion (A/C.5/43/24; A/43/7/Add.10)

15. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que le rapport du Secrétaire général (A/C.5/43/24) est fondé sur une étude faite par un consultant de l'emploi des systèmes de gestion et de traitement de données dans les secteurs de l'administration et de la gestion du Secrétariat. Les systèmes actuellement en place utilisent des techniques anciennes et ont été mis au point indépendamment les uns des autres; ils sont inefficaces, font souvent double emploi et leur exploitation est coûteuse. Le projet de mise en place d'un nouveau système intégré de gestion (SIG) est présenté dans le contexte des mesures prises en application des recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies ("Groupe des 18"). Le souci d'augmenter la productivité du personnel et de permettre à des effectifs réduits d'effectuer un meilleur travail grâce à l'application de techniques nouvelles figure au premier plan de ces mesures.

16. Le Secrétaire général propose de mettre en place le nouveau système en trois phases : la première durerait de 1989 au milieu de l'année 1992 et on estime que le coût s'établirait à 31,6 millions de dollars; la deuxième et la troisième phases porteraient à cinq ans la durée totale du projet pour un coût total estimé à 40,9 millions de dollars. Le Comité consultatif est très préoccupé par le fait que le Secrétaire général présente ces propositions sans les assortir d'une analyse de rentabilité. Le Comité consultatif compte se renseigner, au cours de l'exécution du projet, pour savoir si l'intégralité des crédits qu'il recommande d'ouvrir sera bel et bien nécessaire, car il ne souhaite pas donner carte blanche au Secrétaire général.

17. Selon les informations fournies au Comité consultatif, l'échelonnement du projet sur une période plus longue entraînerait des dépenses supplémentaires et non des économies. Le Comité constate que les prévisions du Secrétaire général comprennent un montant de 3,5 millions de dollars qui serait éventuellement utilisé pour rembourser à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) le coût d'un logiciel que cette organisation a déjà mis au point. Etant donné que la question d'un remboursement à la FAO fait encore l'objet de négociation, le Comité consultatif estime que le montant en question ne devrait pas figurer parmi les ouvertures de crédits supplémentaires demandées pour 1989, mais devrait plutôt faire partie des ressources demandées pour l'exercice 1990-1991.

(M. Mselle)

18. Le Secrétaire général propose de financer le projet selon une formule de financement mixte au sujet de laquelle on trouvera des renseignements détaillés au paragraphe 25 du rapport du Comité consultatif (A/43/7/Add.10). Le Comité consultatif pense que la part du coût du projet qu'il est proposé de couvrir au titre des opérations de maintien de la paix a peut-être été sous-estimée, auquel cas les taux indiqués par le Secrétaire général devraient faire l'objet d'une révision.
19. Le Comité consultatif a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport intérimaire sur la mise en application du nouveau système au cours du troisième trimestre de 1989; ce rapport devrait faire état de toute contribution volontaire destinée au projet. Le Secrétaire général a fait savoir qu'il solliciterait des contributions volontaires. Le Comité consultatif estime que ces contributions, une fois reçues, devraient servir à réduire le coût total du projet à la charge de l'Organisation.
20. Aux paragraphes 26 à 28 de son rapport, le Comité consultatif recommande une limite supérieure de 28 millions de dollars (aux taux de 1988) pour l'ensemble du projet, sous réserve d'un examen auquel il serait procédé dans le contexte des demandes de crédits à présenter ultérieurement au titre du budget-programme. Selon la formule de financement mixte mentionnée ci-dessus, le montant maximum des crédits supplémentaires dont l'ouverture pourrait être demandée au titre du budget ordinaire serait donc de 18 228 000 dollars pour 1988. Pour 1989, le Comité consultatif recommande de fixer un maximum de 3 425 700 dollars (aux taux de 1988) pour le chapitre 28A du budget-programme. Un crédit de 358 400 dollars devrait d'autre part être ouvert au chapitre 31 (Contributions du personnel), et serait compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes.
21. M. KINCHEN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que le Comité consultatif semble avoir formulé ses recommandations avec la prudence qui lui est coutumière, autant qu'on puisse en juger, mais le représentant du Royaume-Uni n'a reçu le rapport du Comité que le matin même. Le système de gestion envisagé représente une dépense de première importance. Les prévisions du Secrétaire général ne concernent que le coût de la phase I du projet qui, apparemment, aura également des incidences sur le budget des opérations de maintien de la paix et les comptes spéciaux des dépenses d'appui au programme. Les Etats qui versent les contributions les plus importantes ont tout lieu de s'intéresser de très près aux chiffres qui leur sont fournis, de même que tous ceux qui ont un droit sur les ressources dont il s'agit.
22. On affirme que le nouveau système permettrait d'accroître sensiblement la productivité, mais on n'a fourni aucune estimation des économies financières qui en résulteraient. La conclusion du Secrétaire général est que le système envisagé est celui dont le Secrétariat a besoin. En fait, deux autres options ont été proposées, mais étant donné que l'on a dit qu'elles coûteraient tout autant, l'Administration a des chances d'obtenir en fin de compte le système qu'elle veut. Rien n'indique que l'on ait envisagé un plan moins ambitieux.

(M. Kinchen, Royaume-Uni)

23. Les propositions du Secrétaire général semblent être une solution "idéale", du type de celles que les consultants proposent ordinairement avant d'être assujettis à des contraintes financières et autres. Il y a lieu de mettre en cause le bien-fondé d'une telle démarche alors que les arriérés dans le paiement des contributions à l'Organisation représentent bien plus de la moitié du montant des crédits ouverts pour l'année en cours, et que la gestion et les services communs absorbent à eux deux plus du quart du budget ordinaire.

24. Le représentant du Royaume-Uni demande si l'on a fait quoi que ce soit pour procéder à une analyse de rentabilité de la proposition du Secrétaire général et, sinon, pour quelle raison. Dans l'intervalle, il pense que la Cinquième Commission souhaitera peut-être prendre plus de temps pour examiner les recommandations du Comité consultatif, et le Secrétariat pourrait juger utile qu'on lui laisse le temps de répondre aux questions posées.

25. M. KALBITZER (République fédérale d'Allemagne) estime lui aussi qu'il faudrait plus de temps pour étudier le rapport du CCQAB. C'est pourquoi la Commission devrait remettre à plus tard la prise d'une décision sur la question.

26. M. NYGARD (Etats-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est consciente des avantages que l'Organisation des Nations Unies pourrait retirer du Système intégré de gestion. D'un point de vue technique, la proposition du Secrétaire général semble sérieuse et raisonnable, et l'idée de procéder, en plusieurs phases, quoique fondée sur un calendrier optimiste, semble répondre aux besoins futurs de l'Organisation. Toutefois, le rapport ne contient guère d'informations permettant de conclure que le Système intégré de gestion aurait pour conséquence directe une efficacité accrue, et il y manque une analyse de rentabilité qui soit claire ainsi que des renseignements détaillés sur les économies que des réductions d'effectifs permettraient de réaliser. La délégation des Etats-Unis partage l'avis du Comité consultatif, à savoir que l'adoption de nouvelles techniques ne suffira pas à atteindre les objectifs visés, et ne pense pas que le coût total à la charge des Etats Membres, même pour la première phase, se limitera au montant des crédits initialement demandé, à moins que les hauts responsables n'exercent une surveillance active pour empêcher les dépassements de devis.

27. L'amélioration des systèmes de gestion devrait être l'une des priorités de l'Organisation et les ressources disponibles devraient être consacrées en premier lieu au programme envisagé. Malheureusement, le Secrétaire général a choisi de ne pas absorber les dépenses mais de demander l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour 1989. Même si l'on opère les réductions substantielles recommandées par le Comité consultatif, la délégation des Etats-Unis ne saurait appuyer l'ouverture d'un crédit supplémentaire de plus de 3,4 millions de dollars pour 1988-1989, pas plus que les coûts marginaux qui viendraient s'ajouter en 1990 et 1991 au plan général du projet de budget-programme. A moins que le représentant du Secrétaire général ne puisse donner l'assurance que ces dépenses pourront être absorbées, les Etats-Unis seront obligés de demander un vote enregistré sur cette question.

28. M. Arastou (République islamique d'Iran) prend la présidence.

29. M. MARTIRE (Canada) dit que sa délégation pense, comme le Secrétaire général, que les améliorations recherchées dans le domaine administratif sont subordonnées à l'existence de systèmes d'information complets et fiables. La situation à l'ONU n'est pas brillante et ne constitue certainement pas un modèle du point de vue de la rentabilité. De surcroît, une meilleure information est absolument indispensable à mesure que les activités de l'Organisation deviennent plus complexes. Le problème n'est pas de savoir si l'on a besoin de nouveaux systèmes d'information mais plutôt de déterminer comment on peut les développer en assurant une rentabilité optimale, en particulier grâce aux progrès rapides de la technologie.

30. Le SIG doit permettre de réaliser deux objectifs voisins mais néanmoins distincts : le contrôle financier et, ce qui est plus important, la gestion financière. S'agissant de la gestion financière, le système doit fournir des informations qui permettent de définir le programme de travail d'une unité administrative et de décrire la relation qui existe entre ses objectifs, les résultats et le volume des ressources dont elle dispose. Les objectifs et les principes exposés aux paragraphes 15 et 16 du rapport du Secrétaire général conviennent pour les contrôles financiers mais la délégation canadienne n'est pas convaincue que le SIG fournirait toutes les informations nécessaires pour la gestion financière. Les ressources affectées à la vérification des comptes pourraient être employées de façon très productive pour développer les systèmes mais on ne sait pas si la Division de vérification interne des comptes et/ou le Comité des commissaires aux comptes seront concernés. Il serait souhaitable que le Secrétariat fournisse des précisions complémentaires sur ces points.

31. Comme le Secrétaire général, la délégation canadienne pense qu'une configuration d'centralisée serait l'option la plus avantageuse car elle garantirait une meilleure fiabilité et une plus grande souplesse qui compenseraient largement les inconvénients associés à des procédures de contrôle plus complexes. Elle appuie également la formule qui consiste à utiliser les logiciels existant déjà dans d'autres organisations internationales et à élaborer les autres éléments sur mesure mais le Secrétariat doit s'assurer que ces systèmes seront adaptés aux besoins actuels et futurs.

32. Comme les coûts seront considérables, il est impératif de planifier très soigneusement les modalités d'application. C'est pourquoi la délégation canadienne appuie l'approche par phases fondée sur les priorités énumérées par le Secrétaire général. Il lui semblait cependant qu'un comité directeur était déjà en place et qu'il était prêt à participer au débat. Le Secrétariat pourrait peut-être indiquer si ce comité existe et ce qu'il a fait jusqu'ici. Du fait que les plans du projet doivent faire l'objet d'une supervision constante, comme le Secrétaire général l'a noté, il faudra prévoir des contrôles rigoureux pour assurer une gestion satisfaisante de l'ensemble du projet. Par conséquent, le Secrétaire général souhaitera peut-être présenter des rapports intérimaires annuels à l'Assemblée générale. La délégation canadienne appuie pleinement ce projet, qui est extrêmement important et urgent, mais, pour l'exécuter, il faut appliquer une méthode cohérente fondée sur une évaluation réaliste des besoins et les utilisateurs doivent recevoir une formation adéquate et participer à toutes les phases du processus.

33. M. DANIELSSON (Suède), prenant la parole au nom des pays nordiques, dit que ceux-ci souscrivent aux propositions du Secrétaire général et qu'ils reconnaissent la nécessité d'un SIG moderne. Pour assurer le succès de la réforme administrative, l'Organisation doit avoir accès à toutes les techniques modernes disponibles. Cependant, l'introduction d'un nouveau système est une entreprise qui exige du temps et des ressources; le fait que le Secrétaire général compte procéder en plusieurs phases et avec prudence est donc une bonne chose. Les délégations nordiques souhaitent connaître les prévisions qui ont été faites pour les dépenses d'exploitation et se demandent si l'on a envisagé d'autres options moins coûteuses lorsque l'accès direct à l'information n'est pas indispensable pour la gestion.

34. L'introduction des systèmes informatiques ne résoud pas en soi les problèmes existants. Il faut d'abord établir des méthodes de contrôle et d'évaluation avant de faire appel aux ordinateurs. A cet égard, l'information et la formation jouent un rôle très important. Les utilisateurs doivent être capables de localiser et d'utiliser les données pour que l'efficacité s'améliore réellement. Les délégations nordiques aimeraient savoir s'il existe des projets quelconques dans ces deux domaines. Puisque le Secrétaire général a démontré que le SIG faciliterait la réforme administrative, elles appuient la demande concernant l'ouverture d'un crédit additionnel au chapitre 28A, conformément à la recommandation du CCQAB.

35. M. MAJOLI (Italie) dit que sa délégation regrette qu'on ait une fois de plus attendu la dernière minute pour demander à la Commission de prendre une décision. Elle reconnaît que le système de gestion actuel doit être remplacé, mais ce problème n'est pas apparu du jour au lendemain, et le budget pour un projet de cette envergure devrait être établi très longtemps à l'avance. A présent, un nouveau retard risque d'aggraver les problèmes; toutefois, les progrès rapides réalisés dans le domaine des techniques informatiques devraient permettre de remédier à la situation.

36. La délégation italienne est en principe favorable aux propositions du Secrétaire général mais elle ne peut pas se prononcer immédiatement. La question relève de la compétence exclusive de la Cinquième Commission, qui doit avoir suffisamment de temps pour pouvoir l'examiner de façon appropriée.

37. M. BOUR (France) dit que c'est la première fois qu'on admet ouvertement dans un rapport du Secrétaire général que les systèmes de gestion de l'ONU ne marchent pas. Malgré toutes les critiques dont ces systèmes ont fait l'objet dans le passé, y compris de la part de sa propre délégation, l'Organisation n'a jamais réussi à les maîtriser ou à les développer. On demande maintenant à la Commission de décider de repartir de zéro et de faire en un clin d'oeil ce que l'Organisation n'a pas pu accomplir toutes ces années. Le problème n'est pas uniquement d'ordre technique et les nouvelles techniques ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Le projet doit être complété par des propositions visant à ajuster les structures des systèmes d'information au niveau de la gestion et du contrôle.

(M. Bour, France)

38. La délégation française reprend à son compte les questions qui ont été posées au sujet des analyses de rentabilité, car même si tous les inconvénients énumérés dans le rapport du Secrétaire général sont éliminés, on ne voit pas très bien quelles économies seraient réalisées au niveau du personnel et de la documentation. Elle aimerait aussi savoir si la phase I du projet peut fonctionner de manière indépendante sans faire double emploi avec le système actuel, dans l'hypothèse où les phases II et III ne pourraient pas être exécutées. La délégation française est préoccupée par le coût élevé des 13 325 jours de travail requis pour la phase I au titre des services de consultants. Il vaudrait peut-être mieux répartir le travail de manière plus équilibrée entre les consultants et le personnel de l'Organisation des Nations Unies. La délégation française aimerait également savoir qui sera responsable de la gestion du projet à l'ONU lorsque l'équipe de mise au point technique aura été dissoute.

39. M. TETTAMANTI (Argentine) dit que sa délégation souhaiterait également obtenir un certain nombre d'éclaircissements avant qu'on ne prenne une décision. Lorsque le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989 a été adopté, la Commission avait approuvé plusieurs ouvertures de crédits à divers chapitres du budget pour des systèmes informatisés. M. Tettamanti aimerait savoir quelle relation il existe entre ces crédits et le coût prévu du nouveau système intégré de gestion. Il constate que la question considérée est liée aux réformes envisagées dans les recommandations du Groupe des Dix-Huit. Or le rapport du Secrétaire général n'indique pas clairement quelle contribution le programme proposé apportera à ce processus. Il remarque par ailleurs que ce document n'a pas été examiné au titre du point 49 de l'ordre du jour (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies). S'agissant du système proposé pour le financement du projet, on a mentionné une formule mixte, mais très peu de précisions ont été données sur les incidences qu'elle pourrait avoir sur le budget alloué au maintien de la paix et les comptes spéciaux d'appui au programme, qui serviraient à financer une part importante des dépenses.

40. M. GREGG (Australie) dit que sa délégation pense elle aussi que l'Organisation des Nations Unies doit impérativement adopter des techniques modernes pour améliorer ses systèmes d'information dans les domaines de l'administration et de la gestion. Elle conçoit parfaitement que l'absence d'une base de données adéquate puisse empêcher un fonctionnement efficace des systèmes de comptabilité, de gestion du personnel et d'autres systèmes. Elle est cependant préoccupée par le fait que la proposition du Secrétaire général ne semble pas avoir été étudiée de façon suffisamment approfondie. Comme le Président du Comité consultatif l'a fait remarquer, on n'a pas présenté une analyse de rentabilité détaillée pour convaincre le Comité que le coût élevé du projet serait justifié après une certaine période. Certes, le Secrétaire général a affirmé que la mise en place d'un système intégré de gestion permettrait de réaliser des économies plus importantes que celles envisagées dans le contexte de la réduction du nombre des postes, mais il n'a pas chiffré ces économies. La délégation australienne souhaiterait que le Secrétariat fournisse des précisions sur ce point. Elle est également préoccupée par le fait que les coûts afférents au projet sont imputés non seulement sur le budget de 1989 mais aussi sur les projections qui figurent dans l'avant-projet de budget pour le prochain exercice biennal et au-delà. Les propositions qui ont une portée aussi

(M. Gregg, Australie)

vaste devraient être rattachées à des priorités clairement définies et les coûts devraient être compensés par des économies dans des domaines moins importants. La délégation australienne ne pourra pas appuyer la recommandation du Comité consultatif.

41. M. LADJOUZI (Algérie) fait remarquer que le rapport du Comité consultatif (A/C.5/7/Add.10) vient seulement d'être publié alors que la question de la mise en place d'un système intégré de gestion n'est pas nouvelle et que le rapport du Secrétaire général pour la présente session (A/C.5/43/24) est disponible depuis quelque temps. Etant donné l'importance de la question, il estime que la Commission devrait tenir une séance spéciale avec des représentants du Secrétaire général pour examiner le système proposé. Il sait qu'il est difficile de chiffrer les avantages associés au SIG mais une analyse des défauts du système actuel permettrait d'expliquer plus facilement en quoi consistent de tels avantages. Améliorer l'administration et la gestion de l'Organisation est un objectif louable qui ne devrait pas être entravé par des considérations purement budgétaires ou financières. La mise en place du SIG peut servir à compenser les effets négatifs de la recommandation 5 du Groupe des Dix-Huit sur les programmes de l'Organisation.

42. M. INOMATA (Japon) souhaite également obtenir un complément d'informations sur le SIG, notamment une analyse de rentabilité, et demande quelle incidence son approbation aurait sur le projet de budget pour l'exercice biennal 1990-1991. Le rapport qui existe entre la mise en place du SIG et les réformes prévues dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale doit également être précisé. Le fait que le Secrétaire général a l'intention de solliciter des contributions volontaires est un autre point important qui n'a pas encore été évoqué. En vertu du règlement financier, ces contributions doivent être inscrites à un compte spécial ou considérées comme des fonds d'affectation spéciale. Pour les comptabiliser en tant que recettes générales, comme le Secrétaire général l'a envisagé, il faudrait que l'Assemblée générale prenne une décision explicite dans ce sens. Comme le Comité consultatif n'a pas examiné ce problème, M. Inomata souhaiterait obtenir quelques éclaircissements de la part du Secrétariat. De l'avis de sa délégation, on ne peut pas considérer la question simplement du point de vue de ses incidences sur le budget-programme. Aucune décision ne devrait être prise tant qu'on n'aura pas obtenu un complément d'informations.

43. M. GUPTA (Inde) dit que la Commission doit disposer de plus de temps pour examiner la proposition avec toute l'attention voulue. Sa délégation reconnaît qu'il est en principe souhaitable d'introduire un système intégrant les techniques les plus récentes, mais elle estime qu'il faudrait bien connaître les avantages qu'on en escompte pour le Secrétariat, les Etats Membres et les programmes de l'Organisation avant de donner le feu vert à un projet d'une telle envergure. M. Gupta est favorable à l'idée de tenir une séance spéciale pour examiner les renseignements que le Secrétariat présenterait à ce propos.

44. M. MLADENOVIC (Yougoslavie) reconnaît qu'un système intégré de gestion s'impose. Mais il aimerait savoir combien on a dépensé ces quatre dernières années pour mettre en place les systèmes informatiques qui sont actuellement utilisés et ce qu'on fera avec ces installations après l'introduction du système proposé.

45. M. JEMAIL (Tunisie) dit que l'introduction d'un système intégré de gestion faciliterait certainement les activités de l'ONU dans le monde entier. Il faut aider l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer son fonctionnement administratif. En ce qui concerne le personnel affecté au système, le représentant de la Tunisie note qu'il faudra faire appel à des ingénieurs hautement qualifiés pour l'installer mais qu'on pourra ensuite le faire fonctionner avec le personnel ordinaire, après une courte période de formation. Le véritable problème est de savoir combien le système va coûter et comment il sera financé. La délégation tunisienne pense, comme le Président du Comité consultatif, qu'il est important d'agir avec prudence et que le Secrétaire général devrait poursuivre ses efforts pour solliciter des contributions volontaires. Elle est en principe favorable au projet et espère obtenir des indications plus détaillées ultérieurement.

46. Le PRESIDENT annonce que la Commission reprendra l'examen du rapport du Secrétaire général sur la mise en place d'un système intégré de gestion à sa prochaine séance et que des représentants du Secrétaire général répondront aux questions qui lui ont été posées.

La séance et levée à 12 h 25.